République du Tchad Unité-Travail-Progrès

 =========

Assemblé Nationale

 ========

Troisième Législature

 ========

Mission Parlementaire

 =======

MATTA-LERE (PALA-MKO)

 =======

N°0001/AN/MISSION/MKO/2011

**Rapport de Mission Parlementaire sur les Evénements de MATTA-LERE des 13 et 17 Septembre 2011**

1. **Introduction**

**Le 13 Septembre 2011** des évènements macabres sont survenus dans le village MATTA-LERE, Sous Préfecture de LERE, Département de Lac LERE, Région du Mayo-Kebbi/Ouest.

 En effet, **le Mardi 13 Septembre, aux premières heures de la matinée**, Feu MASSAMBA PABAME, chef dudit village et trois(3) de ses notables ou mieux ses fidèles conjurés, ont été enlevés de leurs domiciles respectifs par un groupe d’hommes d’un certain **Comité d’auto-défense villageois** des villages KADAR, BODORO, BEUZEUSIRI, BIGUIZAN,MADADJANG ,

MATTA 1 et MATTA 2 etc-etc….

 Ces quatre (4) malheureuses victimes ont été conduites, manu militari, à trois (3) kilomètres de MATTA et dans la profondeur de la forêt avoisinant le village et furent exécutées sommairement, tuées à coups de bâton, égorgées et jetées au feu, s’agissant du chef de village et de deux de ses compagnons et le troisième notable tué par une flèche empoisonnée, a été, quant à lui, jeté dans une marre à caïmans. Aucune trace d’eux ne devrait rester !

**Le vendredi 17 Septembre** des nombreuses arrestations ont été opérées sur des personnes des villages BODORO, Beuzeusri , Madadjang ,Kadar etc… s’étant rendues à MATTA, à la demande des gendarmes ayant arrêté le 16 Septembre dans la nuit cinq (5) personnes du village **BODOR0** supposées être auteurs et/ou complices des assassinats barbares.

 La cruauté, l’ampleur et la gravité de ces évènements jamais connus dans la Région, moins encore, dans le pays Moundang, ont décidé la **Représentation Nationale** à diligenter, aussitôt, une importante mission parlementaire dans le village (incriminé). Cela conformément à l’article 144 du Règlement Intérieur de l’Assemblée Nationale (**Ordre de mission n°222/PAN/CAB/20 11 du 03 Octobre 2011).**

 Avant de s’ébranler en direction de LERE, une concertation au sein même de la délégation en vue d’établir un plan d’activités sur le terrain, a eu lieu autour du chef de mission.

 C’est ainsi que les différents points ont été retenus, **par priorité** :

1. Rassembler les moyens pour la mission (matériels, financiers)
* la presse nationale ;
1. **Prévoir** :
* des rencontres d’informations sommaires avec les autorités administratives de la Région ;
* rencontre avec les autorités traditionnelles, sa Majesté **GONTCHOME Hamadou Payanfou**, **Gong de LERE** et d’autres personnes susceptibles d’aider à rassembler le maximum d’informations sur ces évènements ;
1. après quoi les jours et dates de la descente vers les villages secoués par ces actes barbares ;
2. visite des cellules de la Brigade de gendarmerie de LERE ;
3. visite et auditions des 39 personnes présumées avoir participé aux assassinats
4. entretiens avec les Ministres impliqués dans la gestion de cette crise (M.J, GS ; MAT…)
5. entretien avec les Ministres de la Région (notamment **Me. PANDARE)**
6. entretiens avec les élus de Département Lac LERE **Saleh Kebzabo** et **Mme Habiba SAHOULBA**.

C’est alors, ainsi que **le 05 Octobre 2011**, aux environs de 15 h 00mn, la délégation a quitté N’Djamèna en direction de Pala où elle est arrivée vers 3heures du matin du **06 Octobre 2011.**

Avant d’entamer les intenses activités sur le Terrain, une vue générale de la Région du Mayo-Kebbi-Ouest nous parait nécessaire.

1. **Observations d’ordre général :**
	1. **De l’Administration Territoriale (locale)**

Notre constat amer est que toutes les Autorités Administratives (Gouverneur, Secrétaire Général de la Région, Préfet de LERE, Sous-préfet de LERE), prétextant être nouvellement installées dans leurs fonctions ou absentes de leur poste, sont restées **indifférentes à ces évènements quand bien** même nombre d’entre elles se sont rendues sur les lieux du drame le 17 Septembre 2011.

C’est dire que l’Administration locale n’étant pas au contact de ses administrés donc elle est **totalement absente** et elle manque une emprise totale et réelle sur cette population, qui est abandonnée à elle-même depuis plusieurs années.

Le signal fort de ce manque d’autorité de l’Etat est l’arrivée tardive (72 heures) des informations sur les assassinats de **MATTA-LERE** aux autorités administratives, Traditionnelles, militaires, politiques.

Pourtant un accent particulier a toujours été mis, par l’Administration Centrale sur ce qui est convenu d’appeler « **Restauration de l’Autorité de** **l’Etat**» qui passe absolument et nécessairement par les relations quotidiennes et permanentes avec la population.

* 1. **De l’Autorité Traditionnelle**

Si les autorités sous-préfectorales et même préfectorales hésitent de s’impliquer directement dans la gestion des villages du canton LERE, cela s’explique, en partie, par le fait que l’autorité du GONG est incontestable et irrévocable sur ces chefs.

 La coutume **Moundang** impose que la désignation et nomination des Chefs de village du canton soient prononcées par le GONG et leur installation dans leurs fonctions par la cour du GONG qui, seul également, peut démettre tout Représentant, Chef de village, de ses fonctions, à sa seule guise……

Le sous-préfet devient ainsi impuissant devant les «**protégés** » du GONG.

Mais cela ne doit pas empêcher l’existence de l’Etat dans ces villages. L’observation, à nos jours, est que certains Chefs de village, imposés par le GONG **sont contestés et ne gèrent pratiquement** plus leurs villages tels les cas des villages YANLI, BODORO, MBOURSOU, TOUBARA, BOLORO, etc-etc..

 Plus déplorable est l’absence totale de l’autorité traditionnelle dans ces villages.

 En clair, les administrés du canton sont, non seulement abandonnés à eux-mêmes, mais ils sont soumis aux pressions des bandits de grands chemins, des enleveurs d’enfants etc….etc….

* 1. De **l’Environnement Politique**

Il est raisonnable que pendant les différentes périodes des campagnes électorales, **Législatives** et **Présidentielle** et bientôt dans trois (3) mois, les **Commun ales** des tensions soient perceptibles entre les différents Partis Politiques en quête des sièges à l’Assemblée Nationale et autres mais la phase électorale étant dépassée, **aucune tension entre les Partis Politiques ne peut plus être apparente ;**

Cependant les querelles de Leader-Ships entre deux Responsables Saleh Kebzabo et GONTCHOME Hamadou Payanfou sont réelles. Nulle part dans les villages, il n’a été fait état de querelles politiques entre Partis Politiques en dehors des allégations du GONG, soutenues par la veuve et le fils du Feu, MASSAMBA PABAME chef de village de MATTA-LERE.L’environnement politique, est de notre constat, serein.

**2-4 De l’environnement Sécuritaire**

 La Région du Mayo-Kebbi-Ouest, il y a quelques années (3à 4ans) **était une Région en proie aux phénomènes des bandits de grands chemins, aux enleveurs des enfants, aux vols à mains armées etc..etc …** Face à ces « zarguinas », le Gouvernement avait déployé des Forces Spéciales, le Groupement Spécial des Anti-Gangs (GSAG) composé des gendarmes et des gardes nomades sur toute la Région, plus particulièrement dans le Département du Lac-LERE.

Des opérations musclées et de grande envergure ont abouti, heureusement à la réduction de ces phénomènes des « **zarguina** » pour ne pas dire à l’anéantissement de ces actes de banditisme.

Ne pouvant alors maintenir très longtemps cette unité militaire de lutte contre le banditisme, le Gouvernement l’a orientée dans d’autres Régions.

 Dès lors, la population du Département du Lac-LERE, s’est vu obligée de se prendre en charge pour sa sécurité et celle de ses biens.

 C’est ce qui explique la création des Comités d’auto-défense villageois.

Ces comités d’auto-défense étaient encouragés et autorisés par l’Administration préfectorale (documents joints).

**2-5** **Du climat général dans le Département**

Mis à part l’ébullition perceptible dans la sous-préfecture de LERE, plus précisément dans le canton de LERE marqué par les crimes odieux et les arrestations qui s’en sont suivies dans le village désormais village fantôme de MATTA, la situation sécuritaire n’est pas alarmante mais mérite une attention de l’Administration locale

.

III- **Développement : Contacts**

**3.1 : Entretien avec le Secrétaire Général de la Région à Pala**

 **Le 06 Septembre**, aux environs de 10 heures une visite-informations a été rendue au Secrétaire Général de la Région en l’absence du Gouverneur.

 Interrogé sur les évènements de MATTA, le Secrétaire Général de la Région, marquant une indifférence, allègue être arrivé à PALA après cette crise. Par conséquent il n’a pas assez d’éléments d’informations qui, d’ailleurs, différent d’une personne à une autre.

 Il s’est, ensuite, apaisanti sur les instructions du Ministre de la Justice quant à la mise aux arrêts des officiers de la Gendarmerie (COM-LEGION-COMPAGEND).

 Donc la Délégation a assisté, non sans étonnement, à ce manque de considération accordée à ce drame dans une partie de la Région qu’il gère.

 Ainsi, ne retenant pas grand-chose de cet entretien, la Délégation a pris la direction de LERE.

**3.2 :** **Entretiens avec le Préfet et ses proches collaborateurs** (Sous-préfet de LERE, Maire de la ville de LEREE, Commissaire S.T., COMPAGEND intérimaire).

 Dès son arrivée, la délégation s’est rendue immédiatement à la résidence du Préfet. Interrogé également pour les mêmes faits, le Préfet dit qu’il n’a pris ses fonctions que le 30 Septembre 2011. Donc il n’était pas en mesure d’informer amplement les membres de la délégation.

 Néanmoins, il promet approfondir ses investigations avant de déposer un rapport complet à sa hiérarchie.

Il déplore, à l’occasion, le comportement rétrograde des assassins du chef du village et de ses notables.

En vrac, le Préfet a abordé la question de l’insécurité dans le Département ; de la complicité ou implication du chef défunt MASSAMBA PABAME dans le phénomène de banditisme de grands chemins ; il rappelait un fait de zarguina qui ont enlevé un paysan du village ZAGUERE le 02 Octobre 2010. Il reconnait l’existence des Comités d’auto-défense mais ne détient aucune preuve de l’autorisation de fonctionner.

Donc n’ayant aucune trace dans les archives de la Préfecture, il ne saurait longuement s’étendre. Quant aux arrestations massives des paysans, le 17 Septembre par le COM-LEGION, le Préfet **comme nous,** déplore ces agissements et les 9 décès dans les locaux disciplinaires de la Gendarmerie de LERE.

Il attribue, en partie, la responsabilité au COM-LEGION qui ne voulait pas entendre raison ni du Secrétaire Général du Département de Lac LERE, ni du COMPAGEND de LERE……

**3.2.1** **Du Sous-préfet de LERE :** Installé au mois de Mai 2011,

 Le Sous-préfet de LERE, qui est sensé mieux appréhender les problèmes de sa Juridiction, nous a paru apeuré, effacé de toute la gestion de sa circonscription.

 Bien qu’étant présent à LERE, Il a montré qu’il était sous contrôle ou « sous perfusion » de l’œil royal… ?

Quand il dit qu’il n’est informé que le 16 Septembre parce que la population était prise en otage par les Comités d’auto-défense qui interdisaient les mouvements de part et d’autre.

**3.2.2 Le Maire de la ville de LERE**

Bien que les évènements se soient déroulés hors de ses limites territoriales (28 kms de LERE) le Maire de la ville en sa qualité de Secrétaire Exécutif du MPS du Département du Lac LERE, et ressortissant de LERE, a été catégorique en disant que certains vrais auteurs ne sont pas arrêtés. Ils sont au Cameroun. Avec la même conviction, il affirme que « **les Sous-préfets de LERE ne connaissent pas leurs chefs de village qui sont nommés et démis par le Chef de canton.** Ceci est à la décharge du Sous-préfet. Il a également signalé les difficultés du défunt chef du village de MATTA, qui a été démis de ses fonctions et réhabilité par le GONG.

**3.2.3** **Le Commissaire de Surveillance du Territoire.**

Revenant de N’Djamèna a appris lui-aussi les nouvelles comme tout autre responsable. Il appuie que les villages du canton se concertaient depuis longtemps pour faire face aux **zarguina.**

Pour lui aucune surprise dans la mesure où le défunt chef du village était déjà sur la liste des malfrats. Mais la vigilance a manqué à tous les niveaux.

**3.2.4 Le COMPAGEND intérimaire**

 Le COMPAGEND intérimaire s’est contenté de ne parler que de l’arrivée des 47 personnes arrêtées et engouffrées dans deux (2) cellules dont l’une de 1,70 m de largeur, de 3 m de longueur et de 3,5m de hauteur et l’autre de 1,80m de longueur, 1,70m de largeur et 3,50m de hauteur.

 Lui aussi étant sidéré en constatant le décès de 9 personnes, en moins de quatre (4) heures de cellules.

Il a relevé l’insistance du COM-LEGION de les enfermer dans ces cellules.

**4. Le GONG de LERE**

Le soir de son arrivée à LERE et après les entretiens avec les responsables de l’Administration Territoriale locale, la Délégation s’est rendue au Palais Royal, à 17h 30 mn pour s’entretenir avec le GONG GONTCHOME Hamadou Payanfou, entouré de ses notables.

 Après les civilités d’usage et répondant à quelques interrogations de la Délégation le GONG, serein tout au début de la rencontre, s’exprimait en disant : «  **Moi aussi j’ai pris le train en marche car c’était un cercle clos, des crimes organisés de loin. C’est le Secrétaire Général du Département, assurant l’intérim du Préfet qui a donné l’information sur ces meurtres. C’était même dans l’après-midi du jeudi 15 Septembre.**

Il (le GONG) devrait donc se rendre à MATTA pour constater que le chef de village et ses trois notables ont été atrocement exécutés, incinérés pour le chef et les deux (2) notables et dévoré par les caïmans pour celui mortellement atteint par une flèche empoisonnée.

 En clôturant ses premiers propos, il nous propose d’écouter la veuve du chef à qui la parole a été aussitôt donnée par le GONG.

**De la première veuve**

 De prime abord aucune émotion, aucun signe de tristesse n’apparait sur le visage moins encore dans l’attitude de Madame Feu MASSAMBA.

 La première veuve, très lucide, révèle que le Lundi 12 septembre, le chef du village de BODORO fait prévenir son défunt mari qu’une rencontre se tiendrait à MATTA le mardi 13 Septembre 2011 et que son mari n’en voulait pas.

Que dans la nuit du lundi 12 Septembre, aux environs de 22 heures, trois (3) hommes parmi lesquels le demi-frère de son mari se sont présentés devant la concession de ce dernier l’invitant à se présenter à eux.

Ne répondant pas à leur appel, le demi-frère a pénétré dans la concession du chef, prétextant qu’un de ses enfants était malade et qu’ils venaient l’en informer.

 **Le mardi 13 Septembre**, vers 5 heures du matin, la concession du chef était encerclée par les personnes venues de plusieurs villages et de MATTA même. Un groupe d’hommes y pénètrent et extirpent le chef pour aller l’immoler à environs 3 kms du village, dans la forêt.

 Son fils **SOBKIKA** a ramené les chaussures témoignant de la mort de son père, chef du village.

.

Quant à la question de connaitre le mobile exact du soulèvement unanime de tous les villages, y compris le village MATTA, contre Feu MASSAMBA PABAME, sans réaction aucune de ses propres frères, la veuve répond : citation : « **MASSAMBA PABAME est un Moundang minoritaire au milieu des BAINAWA qui revendiquent leur terre ; en revendiquant la terre, ils veulent la chefferie du village.** Quant au comportement complice de son demi-frère SEIDOU PABAME. C’est normal parce que lui aussi, il a eu la promesse d’être nommé chef du village en place et lieu de MASSAMBA PABAME » ;

La veuve d’ajouter : « ton mari est le fils de Deby, il est MPS, que Deby ou le MPS vienne le chercher ou le sauver ».

Cette mélodie a été reprise, le 07 Septembre 2011, par son fils **SOBKIKA, rencontré à MATTA-LERE,** devant la concession de Feu MASSAMBA PABAME.

Par le récit de la veuve de Feu MASSAMBA PABAME, chef du village de MATTA, la série d’auditions à LERE-Centre a été clôturée provisoirement parce que des contacts individuels se sont poursuivis.

**Au village Fantôme MATTA-LERE**

Le 07 octobre2011, à 11h 30mn la Délégation a entamé la descente sur le terrain en commençant par le village Fantôme de MATTA-LERE.

Malgré l’état difficile de la piste cotonnière et les menaces des pluies, la délégation a rejoint, non sans peine, le village MATTA où attendaient une dizaine de personnes parmi lesquelles la deuxième veuve du chef , sa fille aînée, son filsSOBKIKA, âgé de 16ans, supposé avoir dénoncé le père ; cinq (5) autres veuves ; un des amis fidèles du chef, nommé BLAGUE Abraham venu de la Tandjilé ; le chef de terre ; DIALLO un des demi-frères du chef ; deux militaires ; un gendarme ; le Djaouro de MATTA 2, trois ou quatre jeunes……….

Tout le reste de la population a traversé dès le 13 Septembre les frontières Tchadiennes pour se refugier dans les villages Camerounais.

C’est ce qui explique l’appellation du village FANTOME de MATTA.

La peur se lisait dans les yeux des dizaines des personnes restant dans le village. Pour les mettre en confiance, le chef de mission a présenté la Délégation qui venait compatir avec les familles endeuillées et comprendre les raisons profondes qui ont entraîné ces assassinats d’une rare cruauté.

Quelques personnes ont été entendues :

* DIALLO, Le demi-frère du Feu chef de village
* BLAGUE Abraham ami du défunt
* SOBKIKA MASSAMBA, fils de défunt
* Le chef du quartier de MATTA, SENGUE KAODIKIM

Aussi bien le demi-frère que l’ami de Feu MASSAMBA PABAME n’ont fait que le récit des évènements tout en étant au début jusqu’à l’assassinat du chef.

Etant sur place à MATTA mais tenus au respect et loin des lieux du supplice et d’incinération du chef et de ses notables, par les auteurs des crimes.

Ils reconnaissent que le feu chef du village avait des incompréhensions et des énormes problèmes avec les autres chefs de plusieurs villages du canton de LERE qui l’accusaient d’être de connivences avec les voleurs, les enleveurs d’enfants.

Mais eux, n’ont pas remarqué que le chef faisait tout ce qui lui est reproché.

Tous les deux appuient les querelles de terre, et l’intention des BAÏNAWA d’arracher la chefferie du village.

Le demi-frère s’est résolu à ramasser les quelques ossements découverts dans les cendres pour les enterrer sur les lieux mêmes. A la question de savoir pourquoi l’information sur les assassinats n’est pas très tôt parvenue à LERE, les deux hommes disent simplement que MATTA était sous embargo, sous un état de siège.

Les Responsables des Comités d’auto-défense ont bloqué toutes les entrées et sorties du village. Il était, alors, absolument interdit de dire quoique ce soit et à personne donc la loi du « **rien vu, rien entendu et ne rien dire** ? »

Quant au fils, SOBKIKA, élève en classe de 4ème au lycée de LERE, semble être le plus impliqué dans la mort de son père, chef du village.

Accusé par ailleurs, par les villages de KADAR, BODORO, YANLI et d’autres, d’avoir dénoncé les actes maffieux commis par son père, SOBKIKA MASSAMBA, fait l’innocent, s’insurge contre tous ceux qui ont exécuté et incinéré son père.

Il témoigne d’avoir suivi bout en bout les humiliations subies par son père conduit aux lieux d’exécution. Ses cris, ses larmes n’ont pas pu arrêter l’élan des fougueux des villages KADAR, de BODORO, de MATTA même, d’accomplir leurs forfaits.

Il déclare avoir été giflé par le chef du village de BEUZEUSRI, Monsieur PASSORET qui était de ceux qui sont à l’origine de l’exécution de son père.

 Il a rappelé les querelles sur la terre cultivable des populations adverses, les **BAÏNAWA ;** leur intension d’arracher la chefferie du village MATTA**.**

Il ajoute à toutes ces accusations, le fait que son père ait marié une femme divorcée du village KADAR,

**Au village Bodoro**

 **Le samedi 08 octobre 2011**, la délégation a repris la route caillouteuse en direction du village Bodoro, peuplé des BAINAWA situé à 5kms de MATTA- LERE et de 1 km du premier village frontalier Camerounais.

 Avec des arrêts aux villages Madadjang, Mboursou, , Yanli etc, etc… Bodoro est l’un des gros villages intimement impliqué dans la question d’auto-défense et autres assassinats **du 13 septembre**. Il y a un responsable charismatique, un leader religieux, en la personne de Monsieur MONLO TORSO, actuellement en détention préventive à N’djaména.

 Le Chef du village, sûrement bien avancé en âge et malade, n’a pu sortir de son logis, mais il s’est fait représenter par un autre parent notable et par le Chef de Terre. Ce dernier qui à le privilège d’entretenir la Délégation sur la mise en place des comités d’auto-défense ; sur le comportement mafieux du Chef de Village de MATTA-LERE ; sur l’interception de SOBKIKA, fils du défunt chef de village MASSAMBA PABAME ; sur l’enlèvement des cinq (5) jeunes dont le sien au courant de 2010 ; sur la patrouille annonçant une réunion à MATTA et sur les arrestations de plus de trente (30) personnes opérées le 17 septembre 2011.

 A BODORO, à la différence de MATTA, les langues des habitants se sont déliées vu que la délégation les a mis totalement en confiance par la présentation de ses membres venus de tous les horizons, Deputés de Batha , Logone Occidental, en passant par le Mayo Kebbi, la Tandjilé et N’djaména…

 La sérénité de la délégation a été un motif de l’ouverture et de la franchise de la population. Aucune peur n’était perceptible.

 **Intervention du Chef de terre** : HAMANE OUAÏDOU

 Ses premiers mots, un peu timides, étaient de remercier la Délégation Parlementaire pour être venue de si loin, compatir avec le village qui a payé un lourd tribut en enregistrant dix (10) morts dans les cellules de la Gendarmerie de LERE et à la Maison d’Arrêt de N’djaména et plus de trente arrestations de ses habitants. Pour le Chef de Terre parlant au nom de la population du village BODORO dit qu’il était orphelin parce qu’il était abandonné tant par l’administration territoriale locale que par sa hiérarchie, le Chef de Canton de LERE, surtout après ces événements désastreux.

 La population de BODORO est ainsi réconfortée par la présence de la Délégation des députés. Personne ou encore aucune délégation si importante n’est venue vers elle les assurer, confie t-il. Depuis le décès de dix (10) de leurs parents personne n’est passée les consoler, ils attendent récolter leurs champs pour suivre les autres au Cameroun comme ils sont abandonnés à leur triste sort. Leurs établissements sont fermés, les enseignants sont arrêtés l’un d’eux à trouver la mort en détention.

Le chef de la mission a pris la parole pour persuader la population de regagner le village et vaguer à ses occupations. Il a promis rendre compte à qui de droit pour le reste des préoccupations.

 Totalement dégagé et après une gorgée d’eau, **Monsieur HAMANE OUAÏDOU,** Chef de Terre racontant **les événements de MATTA-LERE**, fait un recule sur **les enlèvements des 5 jeunes** du village parmi lesquels son fils BOUBA HAMANE par les zarguina en Octobre 2010. A cette occasion, les rançons de **deux millions** (2.000.000**) francs CFA** ont été payées, par chaque famille de ces jeunes.

 Le chef de terre de confirmer que son fils Bouba Hamane en apportant les rançons aux ravisseurs, a reconnu parmi eux, Massamba PABAME. Il précise que cette révélation est faite aujourd’hui parce que son fils n’est plus. Il faut rappeler que son fils Bouba Hamane est le 10ème cas de décès survenu à N’Djamèna.

 Revenant sur la question brûlante de MATTA, HAMANE OUÏDDOU rappelle la création des comités d’auto-défense villageois, après une attente de villages de canton LERE.

 Les enlèvements répétés des enfants, les vols à mains armées, les bracages et pillages de la population dans la nuit par le zarguina , ont provoqués ; un sursaut de se sécuriser et de sécuriser leurs biens (enfants, femmes, bœufs, matériels, argent et autres effets…) au sein de la population des villages cités ci-dessous

* **MATTA-LERE, MATTA-BINDER, MADAORE, YANLI, MBOURSOU, MADADJANG, KADAR, BODORO, BEUZEUSERI etc….**

 Cette idée de mettre sur pied les comités d’auto-défense a été encouragée par le Préfet, accompagné du GONG de LERE, pendant une visite des villages en 2010, en ces termes : citation…« **soyez vigilants pour faire face aux zarguina »** **« vous les gens du villages, vous allez vous défendre. donc organisez vous en auto-défense »** dixit le préfet de Département de Lac-LERE.

 Forts de cet appui de l’autorité administrative, les différents responsables des comités d’auto-défense ont organisé des patrouilles tournantes dans les villages.

 C’est ainsi qu’au cours d’une des patrouilles nocturnes dans le secteur entre Kadar-Bodoro –Matta, Sobkika , un des fils du Feu chef du village Matta a été intercepté aux environs de 21h 00 tout seul, et a été soumis a des interrogatoires musclés par des éléments de la patrouille du village Kadar (ce jour là était le tour du village KADAR).

 Le fils de défunt dénonce alors les actes maffieux de son père en complicité avec des personnes inconnues mais supposées être des coupeurs de route ou des enleveurs d’enfants. Il affirme que les gens des villages tués, l’ont été en présence de son père MASSAMBA PABAME.

 Sobkika de continuer, en incriminant son père, dit qu’il a reconnu sa voix et sa démarche dans la nuit, parmi des malfrats inconnus de lui.

 De ce pas, les éléments de la patrouille l’ont conduit à Matta pour qu’il redise devant son père ce qu’il a raconté aux membres de ladite patrouille …

 Ces témoignages de Sobkika confirmaient les soupçons qui pesaient déjà sur son père qui a été enlevé de son domicile et a été tué par les responsables des comités d’auto-défense, conclut le Chef de terre Hamane Ouaïddou.

 Un autre témoin, non des moindres, est **NAÏ SOLLO**, également du village a assisté à toutes les phases des événements ayant abouti à l’enlèvement et à l’exécution du Chef de village Matta et de ses trois notables le 13 septembre et aux arrestations du 17 septembre des personnes de village Bodoro sur la route de Matta et des cinq autres à BODORO. Sans aucun souci apparent, NAÏ SOLLO, confirme que les villages de Diguizan, Mboursou, Kadar, Madaore, Yanli de Bodoro et de Matta, ont projeté une réunion à Matta le 13 septembre en vue de confondre le chef Massamba Pabamé dans les moult accusations portées contre lui.

 Mais dans la nuit du 12 septembre, son fils Sobkika a été intercepté par la patrouille du village Kadar qui l’a soumis à des interrogatoires- Sobkika se lance dans les révélations des mauvais comportements de son père. Il indique à la patrouille que son père cache des armes de guerre dans un creux d’un baobab couché à l’entrée est de la concession (de son père).

 L’interrogatoire de SOBKIKA a alors accéléré les événements macabres du 13 septembre 2011.

 Pour ce qui est des arrestations de plus trente (30) personnes, le déclic est l’arrestation des trois (3) personnes de Bodoro le 16 septembre par les gendarmes de Léré.

 Il s’agit de :

* MONLO TORSOKO, Coordonnateur du Comité d’auto-défense
* PAYANFOU GAO, membre
* PACHIN KIELLO, maître communautaire.

Les trois (3) personnes arrêtées devaient être conduites au village MATTA. C’est ainsi que, il y a eu le mouvement de la population armée de flèches, de couteaux de jet, de bâtons, de lances, etc, etc…. vers MATTA ; parce que les gendarmes ont dit que **«** **si vous voulez savoir pourquoi, les trois (3) personnes sont arrêtées, rendez vous à Matta où il y a une réunion »**.

 C’est ainsi que la population de Bodoro partait à MATTA. Au même moment les chefs militaires quittaient MATTA pour LERE. Ils ont donc croisé la population de BODORO qui a été soumise au désarmement et aux arrestations après avoir trié les mineurs qu’ils ont tabacés mais ils les ont libérés. Quant aux adultes, ils ont été entassés dans deux véhicules qui les ont acheminés à LERE.

 Quant à moi, j’ai profité d’une inattention des gendarmes, pour fuir, renchérit NAÏ SOLLO.

 **Soufalbé Tchandbaye,** un habitant de Bodoro a attiré l’attention de la délégation, sur le fait que le GONG de LERE exige des villages, des bœufs. Que Bodoro a déjà envoyé quatre (4) bœufs et une certaines somme d’argent, valeur d’un bœuf, en date de **18 et 19 septembre 2011**.

 Parlant d’une éventuelle autorisation de fonctionner des comités d’auto-défense villageois, Madame NEUNZAOUSSOU affirme que l’autorisation de fonctionner est signée par les autorités administratives de LERE. Donc elle existe.

 Toutes les précisions souhaitées étant rassemblées, les Députés SOURAYA et Mbainaye Eugenie ont entretenu les dix (10) familles des victimes et leur ont apporté l’assistance programmée.

 A l’issue de ces gestes symboliques et humanitaires, la Délégation a repris le chemin de LERE avec d’autres arrêts à YANLI et à MADADJANG.

 L’étape de Bodoro a mis un terme aux informations recherchées sur le terrain.

**LERE, au départ**

 **Le 09 octobre 2011**, la Délégation des Députés avant de clôturer son séjour à LERE est allée faire ses civilités de départ au Préfet et a visité les deux (2) cellules de la Brigade de Gendarmerie Territoriale de LERE.

 La Délégation a proposé au Préfet des mesures suivantes :

1. Le renforcement du village MATTA LERE par des gendarmes en faisant replier les deux (2) militaires à leur base ;
2. Son intervention avec habilité auprès du GONG de LERE pour la restitution des bœufs arrachés aux populations des villages comme Bodoro (4 bœufs), Matta (1 bœuf) etc, etc
3. La prise en main de la sécurité des populations et de leurs biens ;
4. Visite régulière de mise en confiance de la population.

De ces suggestions, deux ont connu un début d’exécution, renforcement de MATTA par des gendarmes et restitution des bœufs de Bodoro et d’autres villages.

 Mais avant que la délégation ne se rende chez le Préfet, le Chef de mission a reçu en audience, le GONG de LERE, précédé de deux chefs des villages de Boloro et de Toubara.

 Ces deux chefs de villages installés par le GONG de LERE, ne gèrent plus leurs villages puisque des chefs nommés par la population ont arraché la vedette ou mieux la gestion de ces villages.

 DOUBNE Sahoulba, chef du village de Boloro, dont l’autorité sur ses administrés est complètement réduite à deux (2) compagnons. Le reste de sa population n’obéit qu’à Pakouaré NGABA, Chef choisi par elle-même. Le rejet de ce chef par sa population, l’inquiète et il craint le déplacement de la crise de MATTA – LERE dans son village.

 Il n’hésite pas à appeler au secours avant que le sort réservé à son Collègue Massamba PABAME ne lui soit jeté. Il se plaint de ses adversaires tels que Pakouaré Ngaba qui gère le village Boloro, Daba, WEI YACKE, ZOUYANE Gaston, Ouaïddou Gabdoulbé KANESAINEBE Francis, Djonfabé Gabdoulbé.

 Quant à Passalet Joseph, Chef de Village de Toubara, torturé, est renvoyé du village par ses administrés. Il réside désormais à LERE. Ses vœux sont ceux de joindre son village mais les enjeux sont de taille parce que sa population le lichera.

 **Ces audiences accordées par le Chef de mission tirent définitivement le rideau sur le séjour de la Délégation à LERE**.

**Contacts à N’djaména**

De retour à N’djaména, **le 10 octobre 2011,** la délégation a enchainé avec les rencontres :

1. **Visite des 39 prévenus, transférés de Pala à la Maison d’Arrêt de N’Djaména ;**

En effet, **le 13 octobre 2011** à 10 heures, la délégation est allée à la Maison d’Arrêt de N’Djaména à la rencontre des détenus venant de Pala.

 Après avoir fait connaitre à ces 39 prévenus que la délégation n’est composée que des députés et elle voulait s’entretenir librement avec eux, la série des questions a commencé :

 Un décompte par village a été fait :

* Village de Bodoro : 32 personnes
* Village de Beuzeusri : 3 personnes
* Village de Biguizan : 1 personne
* Village de MATTA : 1 personne
* Village de Madadjang : 1 personne
* Village de Kadar : 1 personne

Parmi ces 39 personnes, il est enregistré :

1. **Trois (3) Chefs de village** :
	1. Village de Madadjang : **Monsieur PANONTA**
	2. Village de Beuzeusri  : **Monsieur PASSORET**
	3. Village de Kadar  ; **Monsieur BANG-LA**
2. **Deux (2) maîtres communautaires :**
	1. **ZEBDENDE KIELLO, alias PATCHIN KIELLO**
	2. **MALAKA Assana.**
3. **Un lycéen de classe Terminal à Pala :**
	1. **DAWAI DJIOU**
4. **Deux malades à faire suivre médicalement dans un centre hospitalier de N’djamèna**
	1. **Hamane WANG –LAMOU**
	2. **PASSORET MANDJOUI (opéré**)
5. **Un leader Religieux, Président du Comité d’auto-défense de Bodoro.**
	1. **MONLO TORSOKO**
6. **De l’audition des prévenus :**

L’audition de quelques prévenus à N’djaména tourne autour de sept (7) points constants :

1. **La prévention contre les zarguina**

Les enlèvements répétés des enfants bouviers et autres, les vols à mains armés, ont créé une entente entre les villages sur une stratégie de se défendre contre ces zarguina. Des patrouilles tournantes dans les différents villages ont été organisées à cette fin (défense).

1. **Arrestation de Sobkika, fils du Chef de Village de MATTA le 12 septembre 2011.**

Sobkika MASSAMBA PABAME, arrêté par la patrouille du village Kadar, dans la nuit, aux environs de 21 heures en pleine nature et tout seul, sous prétexte qu’il a été chassé de la maison par son père.

1. **Dénonciation de la complicité de MASSAMBA , chef de village de MATTA.**

Son fils Sobkika, soumis à un interrogatoire des éléments de la patrouille nocturne, a dénoncé les actes criminels de son père MASSAMBA. Il attribuait les assassinats de certaines personnes du village MADAORE à son père .

1. **Assassinats du Chef de Village MATTA**

Les assassinats du Chef de village de MATTA et de ses notables sont les faits des frères des victimes du village Kadar et de toute la population, en tête de ces réactions, les chefs des villages de :

Madaore, Baguizan, Yangli, Beuzeusri, Bodoro, Matta1 et Matta 2

1. **Arrestation de cinq (5) personnes à Bodoro**

Le **12 septembre 2011**, cinq (5) personnes du village Bodoro ont été arrêtées dans la nuit par les gendarmes de LERE.

 Il s’agit de :

* **ZEBDENDE KIELLOU ( PATCHIN KIELLOU)**
* **MONLO TORSOKO**
* **MADI MONLO**
* **BAYANG GAO**
* **BOUBA marcel**
1. **Mouvement de la population de Bodoro vers MATTA**

Les nouvelles des arrestations de ces cinq (5) personnes ont vite circulé dans le village. Aussitôt, la population munie des armes blanches se rendait à MATTA.

1. **La nasse à poissons est tendue**

Les Gendarmes, de retour de MATTA, apercevant une masse de la population armée des flèches, de bâtons, de coupe-coupe, etc, l’ont fait désarmer et ont procédé à leurs arrestations et les ont conduits à LERE et de Pala à N’djaména.

**Entretien avec le Député Kebzabo Saleh**

 De la visite de la Maison d’Arrêt, la délégation s’est rendue au domicile du Député Kebzabo Saleh qui a fait un long rappel des événements de Matta, les arrestations des 47 personnes, la gestation des comités d’auto-défense et ses démarches au Cameroun à la trace des tchadiens de Bodoro et de Matta. Il a dénoncé la violence et la manière de mettre fin à la vie des hommes quelles qu’en soient les fautes. Il se dit surpris que des voix s’élèvent par-ci, par-là pour l’incriminer dans ce drame.

1. **Entretien avec le Ministre de la Justice**

 Le **vendredi 14 octobre 2011,** à 10 heures 00 le Ministre de la Justice a accordée une audience à la délégation.

 A la série des questions posées par les députés, le Ministre a répondu point par point et a donné quelques rassurances quant aux inquiétudes de la délégation surtout en ce qui concerne :

* L’accélération de la procédure judiciaire ;
* L’extirpation des malades de la Maison d’Arrêt pour les Centres Hospitaliers ;
* L’élargissement de l’élève en classe de Terminale;
* Permettre l’audition des officiers de gendarmerie s’ils étaient déjà en détention.

De ces sollicitations, deux (2) ont eu satisfaction à savoir :

1. L’élargissement du lycéen DAWAÏ DJIO et celui d’un Maître communautaire, ZEBDENDE KIELLOU, dit **PATCHIN KIELLOU**
2. Le suivi médical des malades surtout HAMANE

Pour ce qui est des officiers de la Gendarmerie, le COM-LEGION et les COMPGEND, le Ministre n’avait encore des précisions sur leur poosition.

**IV**  **Entretien avec Me Jean-Bernard PANDARE**

 **Ministre des Affaires Foncières et du Domaine**

 **Le 19 Octobre 2011**, à 14 h00mn, Me **Jean-Bernard PANDARE**, Ministre des Affaires Foncières et du Domaine a accordé une très longue audience aux membres de la Délégation, en sa qualité de ressortissant du Département du Lac LERE.

 D’emblée, le Ministre qualifie la tragédie de MATTA d’atrocité inhumaine et inadmissible.

Il a fait remarquer que le GONG de LERE et le Secrétaire Général du Département se sont rendus à MATTA et ils devaient ramener la veuve du chef du village à LERE par crainte des éventuelles représailles sur elle et sur ses enfants.

 Pour ce qui est des arrestations de plus de 40 personnes, le Ministre a déploré leurs conditions de détention. De même le Ministre se dit choqué par l’instrumentation de la mort de dix (10) détenus et celle du chef du village.

 En fin, le Ministre plaide pour une réconciliation dans le canton, partant dans le Département du Lac LERE. Pour cela il a mis sur place un Comité constitué des femmes mais piloté par le Préfet du Département.

Telle est la substance de l’audience avec Me PANDARE.

N’ayant pu joindre le Député **Habiba SAHOULBA** et d’autres membres du Gouvernement impliqués dans la gestion de ces drames (Ministre de l’Administration du Territoire, Ministre Délégué à la Défense Nationale, Ministre de l’Action Sociale, Ministre des Droits de l’Homme) nous clôturons, par cette dernière audience, notre rapport de mission.

**ANALYSE**:

Avant de faire une critique de la crise macabre du 13 septembre 2011, il est important de faire un regard rétrospectif de ces événements.

 Ces assassinats ont démontré, par leur atrocité que **la cohabitation pacifique d’autant** au May-Kébbi Ouest s’est envolée en éclat.

 Il est, aujourd’hui, difficile à admettre ce bleu versement de mentalité de la population qui, jadis, évitait la violence.

 Même si le Mayo-Kebbi-Ouest devenu, il y a quelques années, une zone où écument les malfrats de toute appellation criminelle, la violence, la cruaté, n’étaient pas connues dans la Région.

 Devant ces crimes odieux à répétition et généralisés, qui n’ont pas de solution durable, la population ayant le sentiment **d’être laissé pour compte** par l’Administration qui, n’affiche que laxisme, mépris et indifférence.

 L’Autorité Traditionnelle, a, quant à elle souvent manifesté une prise de position partisane si bien que la hantise politique l’a entièrement envahie.

 Les Forces de l’Ordre, place, non seulement, n’ont pas été efficaces mais encore, elles ont été plus ou moins complices dans certaines situations. D’où la création des Comités d’auto-défense.

* **Recommandations**

**Au Gouvernement**

 Les événements de MATTA LERE ne semblent pas être des faits isolés dans la mesure où des tensions entre Communautés et les exactions des malfrats sont en gestation par-ci, par-là.

 Il convient que le Gouvernement s’assume pleinement et d’une manière urgente, efficace et durable sur l’ensemble du pays. Cela ne saurait réussir que si le Gouvernement est proche de la population.

 Pour le cas d’espèce (MATTA-LERE) les quelques mesures recommandées nécessitent une attention toute particulière car il y a urgence en la demeure :

1. **Domaine Sécuritaire**

 Le constat sur le terrain démontre que les unités de la gendarmerie Nationale, de la Police et de l’Armée de terre déployées dans la Région du Mayo-Kebbi-Ouest, sont en sous-effectifs et ne sont pas dotées des moyens matériels adéquats (roulants) armement etc, etc….

 Il apparaît, aujourd’hui, au regard de l’ampleur des événements vivaces de MATTA et ses conséquences sur l’ensemble de la population du Département, **qu’il a une nécessité et une urgence de renforcer en moyens humains et matériels** ces unités en vue d’assurer une bonne couverture sécuritaire du Département du Lac-LERE dont les frontières (terrestres) sont très fluides, très poreuses.

 **La mobilité de ces unités renforcées** s’impose pour mieux traquer ces bandits de grands chemins venant généralement du Cameroun voisin.

 **La paix, la stabilité, la bonne entente durable sont à ce prix.**

* L’Etat se doit d’assurer la sécurité de ses citoyens par tous les moyens **et non pas laisser les citoyens s’auto-défendre et se rendre Justice.**

 Pour rassurer davantage la population des villages meurtris, **les chefs militaires impliqués dans ces événements doivent être traduits en justice** et au besoin, la relève des unités basées dans la Région depuis quelques années.

**2- Domaine Administration du Territoire : Commandement Civil :**

 Il est indéniable que les Autorités Administratives ne manifestent aucun intérêt à ces événements. Elles manquent d’emprise réelle sur la population. Ce dysfonctionnement de l’Administration est l’une des causes principales des exactions des zarguina et leurs complices.

 Inévitablement la population s’auto-défend et se rend justice elle-même avec les conséquences désastreuses que la Région du Mayo-kebbi-Ouest vit en ces moments.

 La confiance entre les Administrateurs et leurs administrés s’est effritée dangereusement. Les Administrateurs, dépositaires des pouvoirs de la République, doivent avoir un regain de conscience professionnelle.

 Ils doivent également, s’assumer en **rétablissant l’autorité de l’Etat** tout en étant plus proches et à l’écoute de la population.

* Il est évident que des mesures disciplinaires ou même pénales doivent être engagées contre ceux des Administrateurs impliqués dans la gestion de ce drame.
* L’administration. locale, appuyée par les Responsables politiques, les Elus du Département et l’élite de la diaspora, doit organiser et faciliter le retour rapide des exilés ;

L’adage qui dit : « …..**l’Homme qu’il faut, à la place qu’il faut** » ne doit pas être vidé de son sens.

 **L’expérience d’une gestion de la chose publique, le discernement, la compétence** **et la rigueur** sont les qualités exigées d’un Agent de commandement territorial pour assurer, avec brio sa mission républicaine.

**3- A l’autorité Traditionnelle du canton LERE**

 Le commun des mortels s’indigne que la chefferie de LERE, jadis vénérée, soit si mal menée, mal gérée, banalisée. Elle est en proie, aujourd’hui et demain, à l’émiettement et à l’inversion du rôle.

 Aussitôt, le GONG doit s’amender, se réconcilier avec ses sujets, en commençant par sa Cour, ses frères et avec l’ensemble des villages de son canton et se rapprocher davantage de l’Administration Territoriale.

 Le GONG doit avoir une souplesse, en accord avec l’ère de la Démocratie, quant au choix et la nomination des chefs de village sur lesquels l’Etat doit avoir un regard administratif. Ainsi le choix opéré ne souffrira d’aucune contestation qui débouche, malheureusement, sur la haine, sur des crimes barbares tels les cas qui font couler tant d’encre et de salive.

 Ainsi, le GONG doit réinscrire la grandeur et l’histoire de son canton .

1. **A la population du canton LERE**

Il est une réalité que la Démocratie politique s’installe dans le pays mais la population **doit une certaine retenue quand les us et coutumes des ancêtres sont mis à rude épreuve.**

Le politique, l’élite de la diaspora, la jeunesse désœuvrée ne doivent pas avoir tant emprise sur des traditions ancestrales sous prétexte que ailleurs une évolution dans un sens ou dans un autre se fait.

Les décisions royales, bonnes ou mauvaises, doivent être acceptées et respectées.

L’harmonie, la cohésion d’antant cèdent malheureusement le pas à la désobéissance, à la division, au clanisme et **le désordre s’installe**. Les conséquences sont connues.

Le respect dû au chef Traditionnel faisant partie de l’éducation du peuple MOUNDANG, ne doit en aucun cas, être remis en cause. Les attributs dus à la Tradition ancestrale doivent être conservés.

**Aux hommes politiques et à l’élite de la diaspora.**

Les interventions tonitruantes des hommes politiques et l’élite de la diaspora, créent généralement des problèmes au sein de la population. La démocratie plurielle mal comprise par les paysans est un danger permanant.

Il faut mieux et d’une manière **urgente** cultiver l’harmonie, la fraternité, l’amour des uns et des autres donc la quiétude au **finish**.

Il faut, pour cela, que le Politique se tarde de faire des déclarations tapageuses, haineuses et tendancieuses susceptibles d’envenimer une situation déjà très précaire : « rassembler pour construire » doit être le leitmotiv de l’homme politique et de l’élite.

**Du domaine Judiciaire**

 Quelles qu’en sont les raisons profondes ayant motivé le transfèrement «  physique » soit-il, des prévenus de PALA à N’Djamèna, la procédure Judiciaire doit être accélérée pour déterminer la responsabilité des uns et des autres.

 Car la procédure ordinaire pénalisera certains détenus qui ne sont pas réellement impliqués.

1. **A la Représentation Nationale**

Les contacts réguliers de ses membres dans les villages lui permettent d’appréhender les problèmes, les difficultés qui se posent à leurs électeurs.

Le cas de MATTA-LERE est édifiant dans la mesure où la présence physique des Députés sur les lieux du drame a été un réconfort moral pour ces villages livrés aux zarguina.

 En s’appropriant toutes ces difficultés et après avoir soumis des Recommandations au Gouvernement et à ses démembrements locaux, la Représentation Nationale doit mettre sur pied, un mécanisme léger du suivi de toutes les mesures proposées à l’Exécutif rappelé à tout moment à l’ordre. Donc une « **épée de DAMOCLES qui plane toujours** sur la tête du Gouvernement »

 **Conclusion**

 Les événements de MATTA-LERE, les 13 et 17 Septembre 2011, ont défrayé la chronique nationale et même celle internationale par leurs spécificités.

 Quelque ce soit le degré de la colère et de la haine, il n’y a jamais eu de telles pratiques dans la Région .

 S’agissant du mobile qui a conduit à cette tragédie macabre, il est clairement établi qu’il s’agit d’un raz-le bol, une goutte d’eau qui a débordé le vase.

 La population des villages qui se sont déferlés sur MATTA était victime, à maintes reprises des exactions des coupeurs de route et d’enlèvements d’enfants et de femmes contre des rançons colossales mais, le chef défunt, suspecté d’être complice, ne voulait pas réagir contre ces vols.

 Pire encore, certains habitants de ces mêmes villages et non pas des moindres, sont soupçonnés »d’être de connivence avec les malfrats venant du Cameroun. Feu MASSAMBA PABAME de MATTA et ses acolytes de malheur ont été toujours et partout cités nommément.

 Les dénonciations de son fils SOBKIKA, intercepté dans la nuit du **12 Septembre 2011**, ont, alors, conduit les membres des Comités d’auto-défense de découdre avec le chef de village.

 **D’où le drame du 13 Septembre 2011.**

1. L’interpellation à BODORO de trois (3) hommes par les gendarmes de LERE, le 12 Septembre 2011 a entraîné un mouvement massif de la population vers MATTA où des arrestations collectives s’en sont suivies avec dix (10) décès dans les cellules de la Brigade de gendarmerie à Léré et à la maison d’Arrêt de N’Djamèna.

De ces deux situations, la mission relève :

1. La défaillance notoire de l’Etat quant à la sécurisation des personnes et de leurs biens ;
2. La démission de l’Etat en donnant une autorisation aux Comités villageois pour une auto-défense ;

La Mission réitère l’application de la Recommandation tendant à sanctionner sévèrement les auteurs de ces crimes odieux.

1. Non seulement la mission condamne les conditions de détention des 47 personnes mais encore elle estime que pour ces actes, les Autorités locales ont cautionné ces meurtres.

Enfin la mission déplore la récupération politique de ces événements et les tapages médiatiques. Tapages qui enveniment haine et division déjà manifestes.

En définitive, les événements de MATTA avec ses corollaires d’arrestations massives**, n’ont pas une connotation politique** quand bien même quelques voix se lèvent par-ci par-là.

Ils sont plus d’ordre administratif et sécuritaire.

1. **D’ordre administratif et traditionnel** par le simple fait que l’administration était démissionnaire face à la gestion du Département où des tensions étaient très perceptibles. L’administration locale (territoriale, traditionnelle) ne voulait pas s’impliquer au point où l’autorité du chef de canton était contestée dans tous les villages gérés par deux (2) chefs chacun. L’un s’impose par le chef de canton, l’entrée nommé par la population.
2. **D’ordre sécuritaire**

La sous-préfecture de LERE était secouée par les exactions des enleveurs d’enfants, des braquages, des pillages et des vols à mains armées.

 Les opérations musclées des Forces Spéciales, les ANTI-GANG avaient mis terme à ces phénomènes.

Dès le repli de ces ANTI-GANG les crimes ayant refait surface, l’idée d’auto-défense est née et appuyée par l’administration locale.

 Là également la gestion des milices villageoises a échappé à l’Administration quand bien même, elle en a donné l’autorisation de fonctionner.

 Les conséquences douloureuses sont celles que le caution de LERE vit à nos jours.

Enfin face à tout cela, la Représentation Nationale doit demander à l’Exécutif d’amples explications sur les mesures qu’il préconise sur l’ensemble du Pays pour prévenir et résoudre définitivement ces problèmes auxquels est confrontée la population Tchadienne.

 Cependant des Résolutions peuvent être soumises aux Ministres dont la gestion du Territoire de la République les interpelle directement. (Le Ministre de la Défense, de l’Administration du Territoire, de la Justice, de l’Action Sociale, des Droits de l’homme, de la Sécurité Publique…).

 Tout en remerciant, Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale, pour la confiance faite à eux en les dépêchant sur les lieux de ces évènements macabres, les Députés, membres de la Délégation, restent disponibles pour toutes les questions de précisions complémentaires.

 Ils souhaitent également que ces recommandations aient des échos favorable et au besoin des résolutions soient prisses.

 Telle est, Monsieur le Président, la substance de la mission des Députés sur le terrain de MATTA-LERE.